

A top-down view of a wedding bouquet featuring several large white roses and clusters of baby's breath flowers. The bouquet is set against a light pink, textured background. A white rectangular box with a green border is centered on the page, containing the title and logo.

# *Dossier de Mariage*

 **Ile de  
Verfeil**

# Le mot du maire

Chers futurs époux,

C'est avec un immense plaisir que je vous adresse, au nom de l'ensemble de la Municipalité et en mon nom personnel, mes félicitations les plus sincères pour votre projet d'union.

Le mariage civil est un acte fondateur, un pilier de notre pacte républicain. Au-delà de la signature d'un registre, il marque une étape majeure de votre parcours personnel : celle d'un engagement public, fondé sur le respect mutuel, la solidarité et le partage. En choisissant de vous unir devant la loi, vous inscrivez votre histoire au cœur de la vie de notre cité.

L'organisation d'un tel événement représente une aventure en soi, faite d'émotions mais aussi de préparatifs. C'est pourquoi ce dossier a été conçu pour vous accompagner sereinement dans vos démarches. Vous y trouverez l'ensemble des informations administratives et les étapes nécessaires à la constitution de votre dossier, afin que la célébration de votre union se déroule sous les meilleurs auspices.

Sachez que le service de l'état civil se tient à votre entière disposition pour vous conseiller et vous guider dans ce cheminement.

Je vous souhaite de vivre pleinement ces instants de préparation, prémices d'une journée inoubliable entourés de vos proches. Que ce futur engagement soit la promesse d'une vie commune épanouie, riche en projets et en bonheur.

Dans l'attente d'avoir le privilège de célébrer votre union à l'Hôtel de Ville, je vous réitère mes vœux les plus chaleureux.

Le Maire,

# Fiche de renseignements

- FICHE ① RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU (À LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE) 1
- FICHE ② RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU (À LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE) 2
- FICHE ③ RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS ÉPOUX
- FICHE ④ ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR AU (À LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE) 1
- FICHE ⑤ ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR AU (À LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE) 2
- FICHE ⑥ LISTE DES TÉMOINS DU MARIAGE
- FICHE ⑦ DÉCLARATION DES TÉMOINS

L'une des conditions pour se marier à Verfeil est que l'un(e) des futur(e)s époux(ses) ou l'un de leurs parents y soit domicilié(e) ou détienne une résidence continue, établie depuis plus d'un mois au moment du dépôt du dossier.

D'autres conditions existent, notamment sur la forme, c'est pour cette raison que lors du dépôt du dossier, il vous faudra être muni de toutes les pièces constitutives du dossier.

**LA PRÉSENCE DES DEUX FUTUR(E)S ÉPOUX(SES) EST OBLIGATOIRE AU MOMENT DU DÉPÔT DU DOSSIER.**

## OÙ DÉPOSER LE DOSSIER ?

Mairie de Verfeil - service État civil : 3 Rue Vauraise - 31590 VERFEIL

## QUAND DÉPOSER LE DOSSIER ?

Le dépôt du dossier de mariage se fait exclusivement **sur rendez-vous** avec le service État civil, aux horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi	8H00 à 12H00 - 13H30 à 18H00
Mardi	8H00 à 12H00
Mercredi	8H00 à 12H00
Judi	8H00 à 12H00 - 13H30 à 17H30
Vendredi	8H00 à 12H00 - 13H30 à 17H30

Prise de rendez-vous au 05 62 22 02 42.

Le mariage doit être célébré à la mairie le ..... à ..... h .....

INSERTION DANS LA PRESSE  OUI  NON

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées, à des fins administratives et juridiques par la collectivité en charge de procéder à la célébration du mariage. Les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Ce traitement se réalise dans le cadre des règles de confidentialité et de protection des données personnelles de la collectivité. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits. Ces informations sont traitées dans le cadre de votre demande de mariage, et sont destinées au Maire et au secrétariat de la mairie et au Procureur de la République. Conformément à la loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée, et au RGPD 2016/679, vous pouvez exercer vos droits sur vos données auprès du délégué à la protection des données et les faire rectifier en contactant : dpd@atd31.fr

# Renseignements utiles

## PIÈCES À FOURNIR PAR LES FUTUR(E)S ÉPOUX(SES)

FUTUR(E) ÉPOUX(SE)    FUTUR(E) ÉPOUX(SE)

- |                          |                          |   |
|--------------------------|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE AVEC FILIATION</b>   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>PIÈCES D'IDENTITÉ</b><br>(Carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc. L'officier de l'état civil doit s'assurer de l'identité des futur(e)s conjoint(e)s au moyen d'une pièce délivrée par une autorité publique habilitée).   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>ACTE(S) DE NAISSANCE DU (OU DES) ENFANTS</b>   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>EXTRAIT DE L'ACTE DE L'ENFANT SANS VIE</b>   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>LIVRET DE FAMILLE AVEC INDICATION D'ENFANT SANS VIE</b><br>Les couples non mariés qui détiennent un livret de famille comportant l'indication d'enfant sans vie sont invités à présenter ce livret à la mairie du lieu de célébration de leur mariage.   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>ATTESTATION SUR L'HONNEUR ÉTABLIE PAR LES FUTUR(E)S ÉPOUX(SES)</b><br>(Art. 6 décret n° 2000-1277 du 26 décembre 2000 modifié par décret n° 2004-1408 du 23 décembre 2004) <i>formulaire ci-joint</i>  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>JUSTIFICATIF DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE</b>   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>LISTE DES TÉMOINS + COPIE DE LA CARTE D'IDENTITÉ DE CHAQUE TÉMOIN</b><br>L'article 75 du Code civil exige au moins deux témoins et quatre au plus (deux par époux(ses) au plus) <i>formulaire ci-joint</i>   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>DÉCLARATIONS DES TÉMOINS</b><br><i>formulaire ci-joint</i>   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>SI UN CONTRAT DE MARIAGE A ÉTÉ ÉTABLI</b><br>Le certificat du notaire qui a rédigé le contrat de mariage avant celui-ci.   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>RÉGIME MATRIMONIAL</b><br>Acte de désignation, s'il y a lieu, de la loi applicable au régime matrimonial des époux. L'acte de mariage doit énoncer, s'il y a lieu, la déclaration qu'il a été fait un acte de désignation de la loi applicable au régime matrimonial des époux ainsi que la date et le lieu de signature de cet acte et, le cas échéant, le nom et la qualité de la personne qui l'a établi ( <i>art. 76 9e du Code-Civil</i> ). |

## ■ POUR LES MINEURS

- |                          |                          |  |
|--------------------------|--------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>« LE MARIAGE NE PEUT ÊTRE CONTRACTÉ AVANT 18 ANS RÉVOLUS »</b><br>(Art. 144 du Code civil modifié par la loi n° 2013-404 du 17 mi 2013 auront le mariage aux couples de même sexe).   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>UNE DISPENSE D'ÂGE</b><br>Pour motifs graves peut-être accordés par le Procureur de la République, s'ils n'ont pas atteint l'âge légal (dix-huit ans pour l'homme et la femme) (art. 145 du Code civil).  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>LE CONSENTEMENT DE LEURS PARENTS</b>  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>POUR LES ENFANTS ADOPTIFS MINEURS</b><br>Consentement donné par l'adoptant et son conjoint, si ce dernier est le père ou la mère de l'adopté. Le dissentiment dûment constaté emporte le consentement. Le consentement est donné par le Conseil de famille, si les adoptants sont morts ou hors d'état de manifester leur volonté. Les parents des adoptants n'ont pas à donner leur consentement (art. 366 de l'I.G.R.E.C.). |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>POUR LES PUPILLES DE L'ÉTAT</b><br>Consentement de l'organe de tutelle administrative et du Conseil de famille.   |

## ■ POUR LES ÉTRANGERS

- |                          |                          |   |
|--------------------------|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE DE L'ÉPOUX(SE) ÉTRANGER(ÈRE)</b><br>Si possible de moins de 6 mois avant la date de célébration du mariage s'il est délivré par une autorité étrangère. Ces actes originaux doivent être légalisés et accompagnés de leur traduction faite par un traducteur assermenté (art. 543 de l'I.G.R.E.C.).   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>UN CERTIFICAT DE COUTUME DÉLIVRÉ PAR UNE AUTORITÉ ÉTRANGÈRE</b><br>(Ministère ou consulat) ou par un juriste français ou étranger (art.530 et 546 de l'I.G.R.E.C.).  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>UN CERTIFICAT DE CAPACITÉ MATRIMONIALE</b> (Accompagné de sa traduction)   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>UN ACTE DE NOTORIÉTÉ ÉTABLI PAR LE NOTAIRE</b><br>Si l'acte de naissance ne peut être produit (art. 543 de l'I.G.R.E.C. et 71 du Code civil).<br>Si le (la) ressortissant(e) étranger(ère) a la qualité de réfugié ou d'apatride, s'adresser à l'office français de protection des réfugiés et apatrides (O.F.P.R.A., 201 rue Carnot 94136 Fontenay-sous-Bois Cedex) pour la délivrance des actes de l'état-Civil et le certificat de coutume en vue de mariage. |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE</b>  |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>AUTORISATION PRÉALABLE DU MINISTRE (POUR LES MILITAIRES SERVANT À TITRE ÉTRANGER)</b> Pour les futur(e)s époux(ses) militaires   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>COPIE DE L'ACTE DE DÉCÈS DU PRÉCÉDENT CONJOINT OU EXTRAIT OU COPIE DE L'ACTE DE NAISSANCE PORTANT MENTION DU DÉCÈS</b><br>Si l'un(e) des futur(e)s époux(ses) est veuf(ve)   |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <b>CERTIFICAT DE DIVORCE</b><br>Pour les personnes divorcées ou dont la précédente union a été annulée  |

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU (À LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE) 1

NOM .....

(EN MAJUSCULES)

PRÉNOM(S) .....

DATE DE NAISSANCE .....

LIEU DE NAISSANCE .....

.....( ) (DÉPARTEMENT)

NATIONALITÉ (AU MOMENT DU MARIAGE) .....

PROFESSION .....

ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT .....

EST-IL / ELLE SALARIÉ(E) ?

OUI

NON

SITUATION MATRIMONIALE :

CÉLIBATAIRE

VEUF(VE) DEPUIS LE .....

DIVORCÉ(E) DEPUIS LE .....

PACSÉ(E) DEPUIS LE .....

DOMICILIÉ(E) À .....

RÉSIDENT À .....

DEPUIS AU MOINS UN MOIS.

TÉLÉPHONE .....

E-MAIL .....

FILS OU FILLE<sup>(1)</sup> DE .....

.....

(AVEC TOUT LES PRÉNOMS, NOM DE FAMILLE ET NOM D'USAGE SI NÉCESSAIRE)

DOMICILIÉ(E) À .....

PROFESSION .....

OU DÉCÉDÉ(E) LE .....

ET DE .....

.....

(AVEC TOUT LES PRÉNOMS, NOM DE FAMILLE ET NOM D'USAGE SI NÉCESSAIRE)

DOMICILIÉ(E) À .....

PROFESSION .....

OU DÉCÉDÉ(E) LE .....

(1) Rayer la mention inutile

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU (À LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE) 2

NOM .....  
(EN MAJUSCULES)  
PRÉNOM(S) .....  
DATE DE NAISSANCE .....  
LIEU DE NAISSANCE .....  
.....( ) (DÉPARTEMENT)  
NATIONALITÉ (AU MOMENT DU MARIAGE) .....

PROFESSION .....  
ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT .....  
EST-IL / ELLE SALARIÉ(E) ?  
 OUI  
 NON

SITUATION MATRIMONIALE :  
 CÉLIBATAIRE  
 VEUF(VE) DEPUIS LE .....  
 DIVORCÉ(E) DEPUIS LE .....  
 PACSÉ(E) DEPUIS LE .....

DOMICILIÉ(E) À .....  
RÉSIDENT À .....  
DEPUIS AU MOINS UN MOIS.  
TÉLÉPHONE .....  
E-MAIL .....

FILS OU FILLE<sup>(2)</sup> DE .....  
.....  
(AVEC TOUT LES PRÉNOMS, NOM DE FAMILLE ET NOM D'USAGE SI NÉCESSAIRE)  
DOMICILIÉ(E) À .....  
PROFESSION .....  
OU DÉCÉDÉ(E) LE .....

ET DE .....  
.....  
(AVEC TOUT LES PRÉNOMS, NOM DE FAMILLE ET NOM D'USAGE SI NÉCESSAIRE)  
DOMICILIÉ(E) À .....  
PROFESSION .....  
OU DÉCÉDÉ(E) LE .....

(2) Rayer la mention inutile

## RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX FUTURS ÉPOUX(SE)

ENFANT(S) COMMUN(S) :

..... NÉ(E) LE ..... À .....  
..... NÉ(E) LE ..... À .....  
..... NÉ(E) LE ..... À .....  
..... NÉ(E) LE ..... À .....

ENFANT(S) SANS VIE .....

DATE ET LIEU DE L'ACCOUCHEMENT.....

.....

AUTRE .....

.....

FUTUR DOMICILE CONJUGAL PRÉVU : (ADRESSE) <sup>(3)</sup> .....

.....

CÉRÉMONIE RELIGIEUSE :

OUI

NON

DATE .....

PAROISSE .....

CONTRAT DE MARIAGE :

IL EXISTE UN CONTRAT DE MARIAGE QUI SERA SIGNÉ/A ÉTÉ SIGNÉ LE .....

CHEZ MAÎTRE .....

NOTAIRE À .....

IL N'EXISTE PAS DE CONTRAT DE MARIAGE

Y-A-T-IL EU UN ACTE DE DÉSIGNATION DE LA LOI APPLICABLE AU RÉGIME MATRIMONIAL ?

OUI

NON

DÉSIGNATION DE LA LOI .....

DATE DE L'ACTE .....

LIEU DE SIGNATURE .....

NOM ET QUALITÉ DE LA PERSONNE QUI A ÉTABLI L'ACTE .....

ÉCHANGE DES ALLIANCES EN MAIRIE :

OUI

NON

(3) Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer l'arrondissement.

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR AU (À LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE) 1

JE SOUSSIGNÉ(E) (NOM ET PRÉNOMS) .....

NÉ(E) LE ..... À .....

DÉPARTEMENT .....

PROFESSION .....

CERTIFIE, SUR L'HONNEUR,

ÊTRE PACSÉ(E)

ÊTRE CÉLIBATAIRE  NE PAS ÊTRE REMARIÉ(E)<sup>(4)</sup> DEPUIS MON DIVORCE EN DATE DU /DEPUIS LE DÉCÈS DE MON CONJOINT EN DATE DU .....

ÊTRE DOMICILIÉ(E) À .....

RÉSIDER OU AVOIR RÉSIDÉ SANS INTERRUPTION DANS LA COMMUNE DE .....

DEPUIS LE .....JUSQU'AU .....

OU

AVOIR UN DE NOS PARENTS QUI A SON DOMICILE OU SA RÉSIDENCE DANS LA COMMUNE DE.....

DEPUIS LE.....JUSQU'AU .....

PREUVE DU DOMICILE OU DE LA RÉSIDENCE :

TITRE DE PROPRIÉTÉ

CERTIFICAT D'IMPOSITION OU DE NON-IMPOSITION

QUITTANCE DE LOYER

QUITTANCE D'ASSURANCE DU LOGEMENT

QUITTANCE DE GAZ

QUITTANCE D'ÉLECTRICITÉ

QUITTANCE DE TÉLÉPHONE

AUTRE .....

FAIT À .....LE .....

SIGNATURE :

(4) Article 441-17 du Code pénal  
Article 433-20 du Code pénal

## ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR AU (À LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE) 2

JE SOUSSIGNÉ(E) (NOM ET PRÉNOMS) .....

.....  
NÉ(E) LE ..... À .....

DÉPARTEMENT .....

PROFESSION .....

CERTIFIE, SUR L'HONNEUR,

ÊTRE PACSÉ(E)

ÊTRE CÉLIBATAIRE  NE PAS ÊTRE REMARIÉ(E)<sup>(5)</sup> DEPUIS MON DIVORCE EN DATE DU /DEPUIS  
LE DÉCÈS DE MON CONJOINT EN DATE DU .....

ÊTRE DOMICILIÉ(E) À .....

RÉSIDER OU AVOIR RÉSIDÉ SANS INTERRUPTION DANS LA COMMUNE DE .....

DEPUIS LE .....JUSQU'AU .....

OU

AVOIR UN DE NOS PARENTS QUI A SON DOMICILE OU SA RÉSIDENCE DANS LA COMMUNE  
DE.....

DEPUIS LE.....JUSQU'AU .....

PREUVE DU DOMICILE OU DE LA RÉSIDENCE :

TITRE DE PROPRIÉTÉ

CERTIFICAT D'IMPOSITION OU DE NON-IMPOSITION

QUITTANCE DE LOYER

QUITTANCE D'ASSURANCE DU LOGEMENT

QUITTANCE DE GAZ

QUITTANCE D'ÉLECTRICITÉ

QUITTANCE DE TÉLÉPHONE

AUTRE .....

FAIT À .....LE .....

SIGNATURE :

*(5) Article 441-17 du Code pénal  
Article 433-20 du Code pénal*

## LISTE DES TÉMOINS DU MARIAGE

*Au moins deux témoins et quatre au plus.*

### **TÉMOINS DU (DE LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE) 1**

PREMIER TÉMOIN (OBLIGATOIRE)

NOM DE NAISSANCE .....

PRÉNOMS .....

.....

PROFESSION .....

DOMICILÉ(E) À (ADRESSE COMPLÈTE) .....

.....

DEUXIÈME TÉMOIN

NOM DE NAISSANCE .....

PRÉNOMS .....

.....

PROFESSION .....

DOMICILÉ(E) À (ADRESSE COMPLÈTE) .....

.....

### **TÉMOINS DU (DE LA) FUTUR(E) ÉPOUX(SE) 2**

PREMIER TÉMOIN (OBLIGATOIRE)

NOM DE NAISSANCE .....

PRÉNOMS .....

.....

PROFESSION .....

DOMICILÉ(E) À (ADRESSE COMPLÈTE) .....

.....

DEUXIÈME TÉMOIN

NOM DE NAISSANCE .....

PRÉNOMS .....

.....

.....

PROFESSION .....

DOMICILÉ(E) À (ADRESSE COMPLÈTE) .....

.....

Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe et être juridiquement capables. Selon les cas, indiquer le nom d'usage. Des époux(ses) peuvent être témoins ensemble : les parents de l'un(e) des futur(e)s époux(ses) peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement. Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.

DÉCLARATION DES TÉMOINS

JE SOUSSIGNÉ(E).....  
.....  
.....

NOM DE FAMILLE SUIVI DU NOM D'USAGE SI NÉCESSAIRE

NÉ(E) LE ..... À .....

ATTESTE ÊTRE DOMICILIÉ(E) À .....

ET EXERCER LA PROFESSION DE .....

FAIT À ..... LE .....

SIGNATURE :

(joindre la copie d'une pièce d'identité)

JE SOUSSIGNÉ(E).....  
.....  
.....

NOM DE FAMILLE SUIVI DU NOM D'USAGE SI NÉCESSAIRE

NÉ(E) LE ..... À .....

ATTESTE ÊTRE DOMICILIÉ(E) À .....

ET EXERCER LA PROFESSION DE .....

FAIT À ..... LE .....

SIGNATURE :

(joindre la copie d'une pièce d'identité)

DÉCLARATION DES TÉMOINS

JE SOUSSIGNÉ(E).....  
.....  
.....

NOM DE FAMILLE SUIVI DU NOM D'USAGE SI NÉCESSAIRE

NÉ(E) LE ..... À .....

ATTESTE ÊTRE DOMICILIÉ(E) À .....

ET EXERCER LA PROFESSION DE .....

FAIT À ..... LE .....

SIGNATURE :

(joindre la copie d'une pièce d'identité)

JE SOUSSIGNÉ(E).....  
.....  
.....

NOM DE FAMILLE SUIVI DU NOM D'USAGE SI NÉCESSAIRE

NÉ(E) LE ..... À .....

ATTESTE ÊTRE DOMICILIÉ(E) À .....

ET EXERCER LA PROFESSION DE .....

FAIT À ..... LE .....

SIGNATURE :

(joindre la copie d'une pièce d'identité)

# Textes de références

- *Code civil.*
- *Obligation de respect mutuel entre les époux (loi du 4 avril 2006).*
- *Contrôle de validité des mariages (loi n° 2006-1376 du 14 novembre 2006) JO 15 novembre 2006.*
- *Exonération fiscale dans les successions entre époux (loi n° 2007-1223 du 21 août 2007) JO du 22 août 2007.*
- *Suppression de certificat pré-nuptial (loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007).*
- *Double nom de famille (loi n° 2002-304 du 4 mars 2002 - Circulaire CIV/14/10 n° NOR: JUSC 1028448 C du 25 octobre 2011).*
- *Solidarité des dépenses du ménage (art. 220 du Code civil). (loi n° 2010-737 du 1er juillet 2010) JO du 2 juillet 2010.*
- *Loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe (loi n° 2013-404 du 17 mai 2013).*
- *Décret n° 2013-429 du 24 mai 2013 portant application de la loi n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe et modifiant diverses dispositions relatives à l'état civil et du code de procédure civile.*
- *Circulaire du 29 mai 2013 de présentation de la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe n° NOR: JUSC1312445C.*
- *Circulaire du 23 juillet 2014 relative à l'état civil.*
- *Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle.*
- *Décret n°2017-270 du 1er mars 2017 relatif à la délégation des fonctions d'officier de l'état civil exercées par le maire et au lieu de célébration des mariages.*
- *Loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme de la justice.*
- *Loi n° 2019-721 du 10 juillet 2019 relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires.*
- *Loi n° 2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique.*
- *Arrêté du 1 juin 2006 fixant le modèle de livret de famille.*

# Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

## **MAIRIE DE VERFEIL**

✉ 3, rue Vauraise 31590 Verfeil

☎ 05 62 22 02 42

@ etatcivil.elections@mairie-verfeil31.fr

🌐 [www.mairie-verfeil31.fr](http://www.mairie-verfeil31.fr)